



## AFFLEUREUSE DE CHANT INCLINABLE FR292R



### DESCRIPTIF

Usinage des chants et de la surface du panneau sous tous les angles sans changement de fraise.

Idéale pour l'agencement, la fabrication de meubles de cuisine, salle de bain.

Large base d'appui inclinable.

Régulateur de vitesse électronique pour stabiliser la vitesse de rotation du moteur.

Flexible pour aspirateur.

Double isolation.

En mallette comprenant une fraise d'affleurage à 90°, une fraise droite pour affleurage et rainurage Ø18mm, une pince Ø8mm, un palpeur de roulement et une équerre latérale avec compas circulaire.

Puissance du moteur : 750 W.

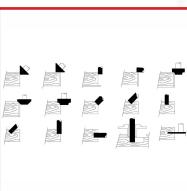
Diamètre max de la fraise : 25 mm.

Diamètre de la pince : 8 mm.

Tête inclinable : 0° à 91,5°.

Vitesse à vide : 14000 à 30000 tr /min.

Poids : 2,2 kg.



### DETAILS

Calibrage et affleurage simultané avec la fraise 90° : La possibilité d'inclinaison de la machine permet de se situer à 46,5° de façon à ce que la coupe de la fraise soit à 1,5° évitant ainsi d'endommager la surface du panneau. Une fois la surface de recouvrement du panneau calibrée il suffit de régler la fraise au niveau de la base pour affleurer l'excédent de chant au ras de la surface du panneau tout simplement en actionnant une seule molette vous passerez de la mise à format du panneau à l'affleurage. Il est possible de réaliser tout chanfrein à l'angle désiré ( $A^\circ$ ) entre 0 et 45° en inclinant la machine à l'angle souhaité. Pour cela repérer 45° et

# Fiche produit

Le 13/01/2026

**SAVFIMA**  
Quincaillerie



rajouter ( $A^\circ$ ) sur la graduation angulaire. Affleurement avec fraise droite : Le corps inclinable permet également l'affleurement du panneau et du chant avec la fraise droite en position verticale et horizontale. La surface du panneau sera affleurée en position verticale et le chant à  $91,5^\circ$  c.à.d. à  $1,5^\circ$  de la surface du panneau évitant tout endommagement de celle-ci.

Fiche technique

Code	Désignation
500230	Affleureuse de chant inclinable - FR292R

